

Procès-verbal du conseil d'administration du 04 juillet 2018

Cette réunion s'est déroulée à la salle de la Mairie.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20 heures30 .

Etaient présents :

AUBERTIN Guillaume, AUBERTIN Jean-Pierre, BAUDY Samuel
FAVRE Jean-Michel , MANNEAU Gilles, PIERNOT Bernard ,
TABELLION Brigitte

Etaient absents, excusés :

BIDAL Hervé, COLON Yvon

Jean-Pierre AUBERTIN remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle et tous les présents d'avoir répondu favorablement à son invitation.

Ordre du jour:

1. démission d'un membre du conseil d'administration
2. point sur les adhésions
3. point sur le financement de la sauvegarde des vestiges de l'abbaye
4. édition des écrits de l'Abbé DREYER
5. prochaine manifestations
- 6 .sortie pour les membres de l'association

Aucune remarque sur le procès-verbal du conseil d'administration du 30 janvier 2018, il est adopté à l'unanimité.

1 : Démission d'un membre du Conseil d'Administration

Le Président informe que Monsieur LOCATELLI Daniel ne souhaite plus être membre de l'association . Le Conseil d'Administration siègera par conséquence à 9 membres jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2019 .

2 : Adhésions 2018

rappel adhésion 2017 : 80 adhérents

adhésion 2018 au 04 juillet 2018:

95 adhérents

10 personnes ont indiquées qu'elles renouvelleraient les adhésions ou adhéreront mais ne l'ont pas encore effectuées .

ce qui ferait 105 adhérents

ainsi sur les 95 adhérents actuelles :
10 non-renouvellement
25 nouvelles adhésions

3. Point sur le financement de la sauvegarde des vestiges de l'abbaye

Rappel coût prévisionnel des travaux : 44 000 euros

Obtenus à ce jour (04.07.2018) :

Subvention Conseil Régional Grand-Est :	8800 euros
Souscription :	3200 euros
Partenariat :	800 euros
Dons :	600 euros
Fonds propres :	500 euros

TOTAL : **13 900 euros**

Promesses

Conseil Départemental 88 :	3000 euros
Souscription :	2000 euros
Dons :	700 euros
Partenariat :	1300 euros
Livre G. DREYER :	1500 euros

TOTAL : **8 500 euros**

Ainsi 4 mois après le lancement de la souscription , il reste encore 21 600 euros à trouver

Remarques :

1 - Grâce à l'initiative de Monsieur PAILLARDIN Emmanuel , la commune de Savonnières en Perthois , nous a octroyé une subvention de 200 euros .

Un grand merci de l'ensemble du conseil d'administration .

2 – Concernant la souscription ,il y a à ce jour , 26 donateurs .

Après renseignements auprès de la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine , seuls 7 donateurs ont comme adresse principale Pargny sous Mureau

Rappel :

Le Président précise qu'il est possible de gagner le pari de sauvegarder les vestiges de l'ancienne abbaye de Mureau et rappelle que cela n'est pas l'affaire d'une ou deux personnes mais celle de tous .

Il rappelle ses messages du 31 mai

_Chères adhérentes, chers adhérents, Mesdames , Messieurs ,

. Nous avons fait le pari de sauver les derniers vestiges de l'abbaye de Mureau et plus particulièrement la porte d'entrée.

. Pour cela, nous avons signé une convention avec la Fondation du Patrimoine et ouvert une souscription.

. C'est à dire que tous les particuliers, toutes les entreprises peuvent verser de l'argent et pourront s'ils sont imposables sur le revenu, déduire respectivement 66% et 60% de leurs versements sur leurs impôts sur le revenu.

. A ce jour, en additionnant les subventions des collectivités locales et nos fonds propres alimentés par des dons et nos partenariats nous pouvons estimer un montant de 25 000 euros.

. Pour gagner notre pari , la souscription devrait s'élever à environ 20 000 euros .

Cela est tout à fait réalisable.

Un seul exemple comme démonstration :

Nous sommes actuellement 89 adhérents. Si chaque adhérent verse 10 euros mais aussi décide 10 personnes (ses enfants, frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, parents, grands-parents, collègues de travail, anciens collègues de travail, voisins, voisines, amies, amis, commerçants, artisans, entreprises...) à verser aussi 10 euros, nous arrivons à environ 1000 personnes versant 10 euros soit 10000 euros.

Les travaux ne débuteront pas avant le printemps prochain, nous sommes donc sur 2 années fiscales. Par conséquent, une telle opération rapporterait 20 000 euros. Il est vrai que quelques uns ne verseront pas mais que beaucoup donneront plus, vous vous rendez donc compte que tout est possible et cela pour seulement un coût de 4 euros par an pour chaque contribuable par tranche de 10 euros .

A ce jour, quelques adhérents ont déjà effectué des versements mais ont aussi convaincu d'autres personnes à verser. Au nom de notre association, je les remercie vivement. De plus, ces versements sont bien au-delà du montant individuel cité en exemple.

Alors vous voyez, c'est possible de sauver les restes de notre abbaye et de laisser dans la vallée de Mureau un témoin de notre riche histoire.

Il faut désormais tous se mobiliser.

Bien amicalement.

AUBERTIN Jean-Pierre

Je vous rappelle nos partenariats avec :

- . le domaine Vincent Laroppe à Bruley pour les vins du Toulinois
- . la boulangerie Ma Petite Fournée et son pain à l'épeautre
- . la brasserie La Chauvette à Saizerais et ses différentes bières

et 01 juin dernier

Chères amies , chers amis ,

Vous avez sûrement lu mon message d'hier .
Désormais vous souhaitez verser et faire verser .
Mais vous vous interrogez sur la démarche pour effectuer les versements .
Alors voici la réponse .

Plusieurs solutions :

1 . me faire parvenir le chèque et je l'expédierai moi-même à la fondation du patrimoine , le reçu fiscal sera établi au nom et adresse du chèque . Mais il y a plus simple .

2 .envoyer vous-même votre chèque à la fondation du patrimoine . Chèque à l'ordre de : Fondation du Patrimoine - vestiges de l'abbaye de Mureau accompagné du bon de souscription complété . Dans quinze jours environ vous recevrez un reçu fiscal à votre nom .

3 . par internet et carte bancaire :

www.fondation-patrimoine.org/55693

En pièces jointes un exemplaire du bon de souscription .

Avec mes remerciements pour votre engagement .
Bien cordialement .

4. Edition des écrits de l'Abbé DREYER

Lors d'une rencontre avec Monsieur MOUZON André , vous avons découvert un brouillon de l'histoire de l'abbaye écrit par l'abbé Georges DREYER et nous avons pu en récupérer une copie .

Après , une remise en forme de l'ouvrage par Mesdames AUBERTIN Liliane et TABELLION Brigitte , nous avons découvert un récit très intéressant .

Avec l'autorisation de la famille de monsieur le Curé , nous avons décidé de publier cet écrit en faveur de la restauration des vestiges de l'abbaye .

5. prochaines manifestations :

des dates à retenir et à diffuser très largement

Samedi 15 septembre 2018 après-midi : journées du Patrimoine

L'association organisera :

- une découverte du village :

à pied , sur l'ensemble du village, à l'aide d'un questionnaire

-une balade en calèche de la salle des fêtes à l'abbaye . Il sera impossible de se rendre à l'abbaye en automobile

Dimanche 14 octobre 2018

15h à la salle des fêtes de Pargny

Vincent AUBERTIN exécutera les grands titres de variétés françaises

6 .Sortie pour les membres de l'association

L'association organise pour ces membres une sortie le samedi 28 juillet 2018

Au programme :

14h : visite du château de Bourlémont

16h : visite de la basilique de Domrémy

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

A Pargny-sous-Mureau, le 04 juillet 2018

Le secrétaire
Guillaume AUBERTIN

Le Président
Jean-Pierre AUBERTIN